



ASSOCIATION DES LACS EN CROIX, BARNARD ET REGIS

Proposition pour l'établissement d'une réserve de biodiversité
Secteur des Lacs en Croix, Barnard et Régis situé dans
la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc.

V/Réf. : Dépôt officiel :
Demande de création d'une réserve de biodiversité
22/03/2021

Pour :

Direction des aires protégées
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675 boulevard René-Lévesque Est, 4e étage, boîte 21,
Québec (Québec) G1R 5V7

22 mars, 2021

Table des matières

1	Préambule.....	3
2	Historique	4
3	Localisation de la Réserve de biodiversité projetée	4
3.1	Carte de localisation de la réserve projetée	5
3.2	Carte de la proposition de réserve de biodiversité et éléments géographiques	6
3.3	Considérations générales	7
4	Description des éléments d'intérêt et des enjeux de conservation.....	8
4.1	Omble de fontaine – segment évolutif spécifique	8
4.2	Tortue des bois et tortue serpentine :	9
4.3	Flore :	10
4.4	Forêts:	11
4.5	Récrétourisme et mise en valeur :	12
5	Problématiques et menaces	13
5.1	Développement immobilier	13
5.2	Introduction d'espèces exotiques et/ou envahissantes	14
5.3	Coupe forestière	15
6	Zones périphériques adjacentes au parc.....	16
7	Conclusions et recommandations.....	17
8	Annexes	18
8.1	Publications/Références	18
8.2	Résolution de l'association	19
8.3	Appui du Parc National de la Mauricie	20
8.4	Appui de la réserve Mastigouche.....	22
8.5	Appui du conseil régional de l'environnement Mauricie.....	24
8.6	Appui de l'organisme Bassin Versant Saint-Maurice.....	26
8.7	Appui de la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent	28
8.8	Appui de Conservation de la nature Canada.....	30
8.9	Sur l'importance des zones périphériques	31
8.10	Avis du MERN en 1997 sur le développement de ce territoire	32

1 PRÉAMBULE

L'association des lacs en Croix, Barnard et Régis, ci-après nommée l'Association, présente une demande de mise en réserve de biodiversité pour une portion de territoire située à l'ouest de la municipalité.

Le territoire visé par la présente demande se situe entièrement à l'intérieur de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc en Mauricie et un zonage récréoforestier est actuellement attribué à l'ensemble de la zone.

Le secteur présente des éléments uniques à préserver, en termes halieutique, faunique, sylvicole, de patrimoine bâti, de paysage et d'espèces endémiques à protéger.

À la fin de l'année dernière, le gouvernement a annoncé qu'il avait atteint l'objectif de 17% d'aires protégées pour 2020. Cependant force est de constater que la majorité des nouvelles aires se situent au nord du 49eme parallèle dans des zones peu ou pas habitées et peu ou pas accessibles. Les écosystèmes situés au sud du 49eme parallèle sont sous-représentés dans la répartition des aires protégées et doivent faire parties de la planification du territoire en termes d'aires protégées. Par ailleurs, une étude publiée récemment dans « Environmental Research Letters » (Réf. 4), confirme que les aires protégées situées plus au sud présentent les bénéfices les plus élevés pour les populations.

Cette démarche s'inscrit parfaitement dans l'engagement gouvernemental d'atteindre 30 % d'aires protégées sur le territoire provincial d'ici la fin de 2030, un engagement issu des cibles d'Aïchi de la Convention sur la Diversité Biologique.

La création de cette réserve de biodiversité vise à assurer la conservation de la biodiversité naturelle et des valeurs culturelles d'un territoire faiblement habité, à protéger la qualité des interactions entre les activités humaines et la nature, soit les pratiques qui sont réalisées en respectant la qualité de l'environnement, à compléter l'efficacité d'une aire protégée plus stricte adjacente (Parc National de la Mauricie), de même que la réserve Mastigouche, ainsi qu'à protéger la qualité pittoresque du territoire. La vitalité économique de notre région y est grandement liée.

De plus, la localisation répond parfaitement aux critères établis sur l'importance des zones périphériques aux parcs provinciaux et nationaux en assurant une connectivité et une structuration fonctionnelle entre les écosystèmes.

2 HISTORIQUE

L'histoire du territoire est relativement similaire à celle du Parc National de la Mauricie (PNLM).

Le territoire fait partie de la formation rocheuse des Laurentides qui est constituée de roches métamorphiques. La région a pris sa configuration actuelle sous l'action de glaciers qui arrondirent les montagnes et creusèrent les vallées lors de la dernière période glaciaire, qui a connu son apogée il y a 20 000 ans et s'est terminée il y a environ 10 000 ans. Cette glaciation a laissé sur son passage des débris et d'énormes blocs erratiques qu'on retrouve aujourd'hui pêle-mêle dans le paysage. Des dépôts glaciaires et fluvio-glaciaires retinrent l'eau de fonte des glaciers, engendrant la création de nombreux lacs.

Le territoire a connu une exploitation forestière intensive au XIX et XX siècles tant pour le bois de sciage que pour le bois d'approvisionnement des usines de pâtes et papier. À cette époque, des barrages ont été installés sur les différents lacs pour favoriser le transport du bois par flottage sur le réseau hydrographique. Ces barrages ont été maintenus à travers le temps et l'ensemble fait partie du réseau hydrologique du bassin de la rivière Saint-Maurice.

La création du « Club du Nord Inc. » au début du siècle dernier a engendré une occupation limitée du territoire jusque-là inhabité. En 1978, le club fut dissous par décret ministériel et se retrouve maintenant en territoire libre accessible à tous.

Les occupants du territoire sont maintenant regroupés sous l'égide de l'Association des Lacs en Croix, Barnard et Régis.

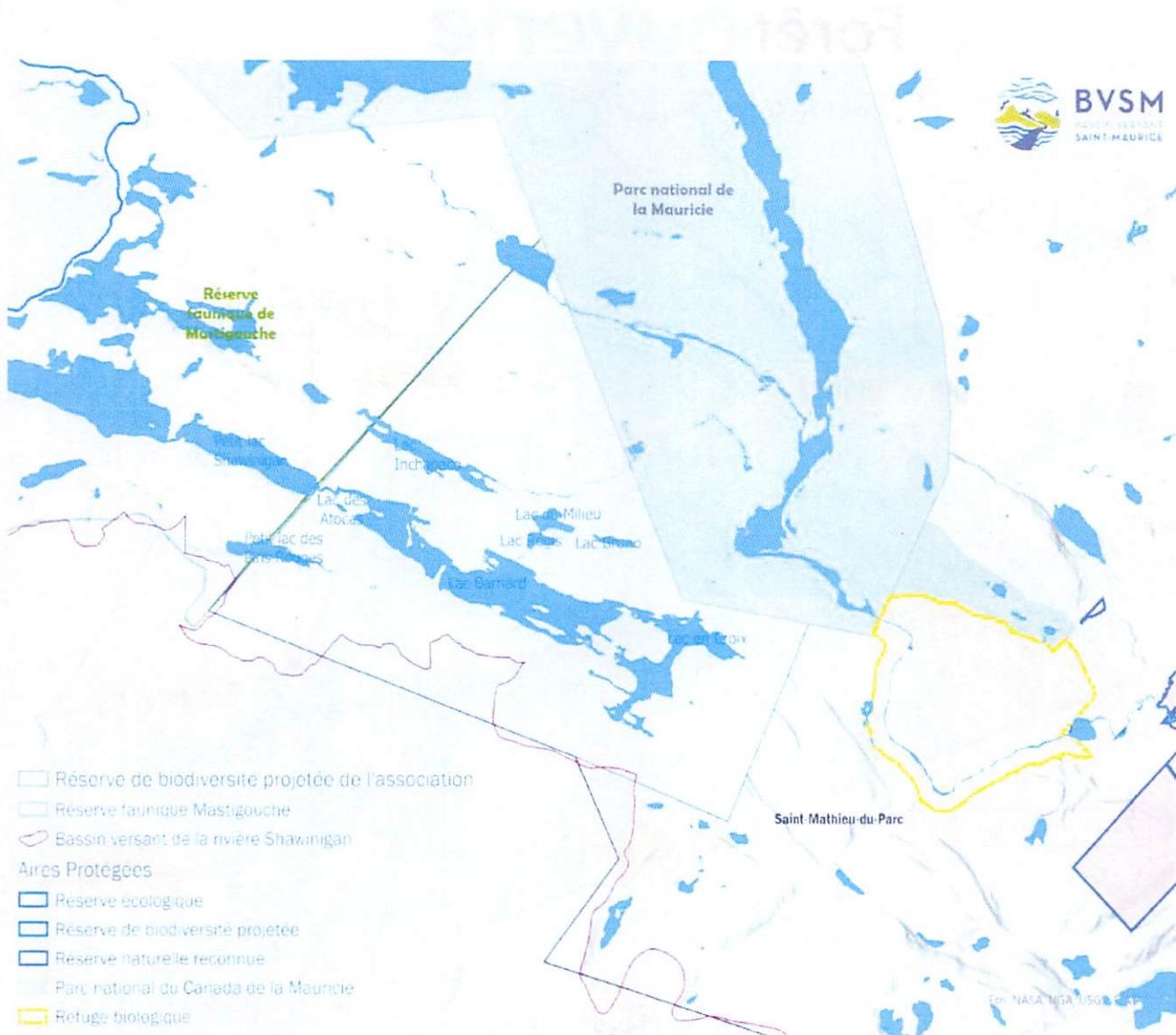
Notre Association a comme objectif la préservation de la qualité de l'eau, la protection des rivages et de l'aspect naturel des lacs, la protection de l'environnement, l'entretien du chemin, la protection de la faune et de la flore, la promotion et la défense des intérêts de ses membres.

3 LOCALISATION DE LA RÉSERVE DE BIODIVERSITÉ PROPOSÉE

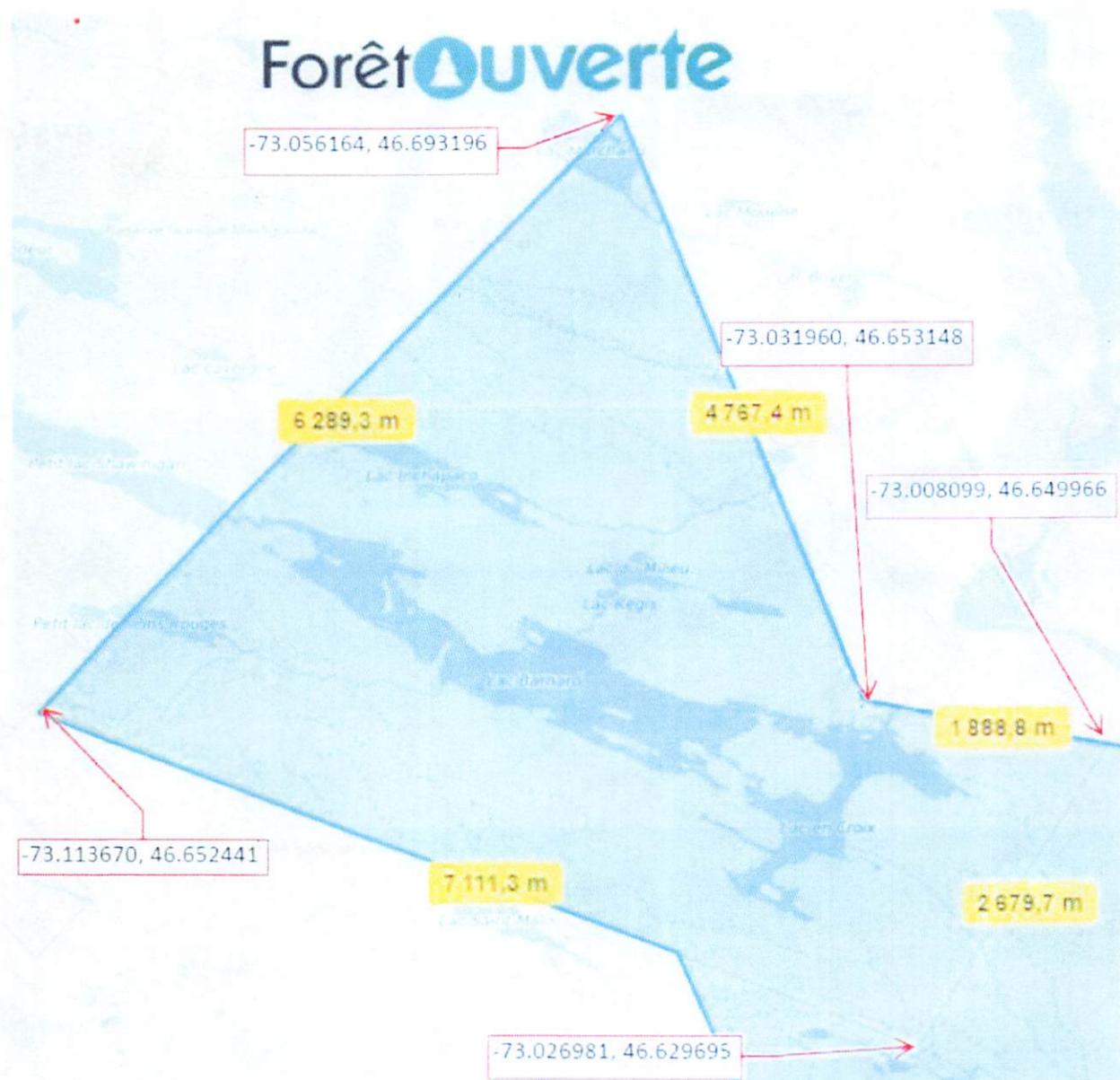
La proposition de réserve de biodiversité est entièrement située dans la municipalité de Saint-Mathieu-du-parc et possède une limite ouest-nord-ouest qui suit le tracé de la réserve faunique Mastigouche, la limite nord-nord-est suit la limite du parc national de la Mauricie (PNLM), la limite sud-sud-ouest suit en majeure partie la limite de la municipalité et continue en ligne droite jusqu'au point (-73.026981, 46.6296950), et est limité au sud-est par la ligne joignant le point (-73.008099, 46.649966).

Les limites englobent donc tout le bassin versant des lacs en Croix et Barnard non protégé actuellement, incluant les ruisseaux permanents et intermittents, de même que les eaux de ruissellement.

3.1 Carte de localisation de la réserve projetée



3.2 Carte de la proposition de réserve de biodiversité et éléments géographiques



Localisation géographique et bassin versant:

- En amont, les eaux du lac Barnard, sont directement reliées au lac Shawinigan situé dans la réserve faunique Mastigouche; les abords du lac Shawinigan abritent la réserve écologique Jean-Eudes (aire protégée de catégorie I), témoin écologique de la sapinière à bouleau jaune;
- En aval, les eaux du lac en Croix se déversent dans le parc national de la Mauricie (aire protégée de catégorie II), puis se poursuit dans la rivière Shawinigan;
- Tous les cours d'eau qui traversent le territoire visé proviennent de la réserve faunique Mastigouche et du bassin versant mentionné, puis elles aboutissent dans le PNLM;
- Une importante frayère d'omble de fontaine est située à l'embouchure du ruisseau du lac en Croix situé dans le PNLM;
- Site localisé dans une aire d'affectation de type récreoforestier;
- Territoire assujetti à la réglementation municipale de Saint-Mathieu-du-Parc qui ne permet pas actuellement les usages relatifs à l'hébergement touristique et commercial dans ce secteur;
- Accessible de Saint-Mathieu-du-Parc par un seul chemin;
- Un seul chemin forestier carrossable d'une seule voie sur une distance de 7 km qui se termine au débarcadère du lac en Croix;
- Aucun chemin de contour, ni autre chemin ne perturbe ce territoire;
- Aucun réseau d'égouts et d'aqueduc;
- Aucun réseau public de distribution d'électricité;
- Espaces de stationnement en nombre restreint et débarcadère de petite dimension disponibles au lac en Croix pour accéder au lac Barnard;
- 46 chalets sur les rives.

Actuellement, une majorité de résidents doit emprunter l'unique chemin qui rejoint un débarcadère sur les bords du Lac en Croix. De là, ils doivent utiliser un bateau pour se rendre à leur résidence.

Compte tenu de la topographie, la construction de chemin d'accès ou de pourtour reste difficile, voire impossible sans une destruction majeure de l'environnement, de même que la présence de zones protégées limitrophes limite l'accès au territoire.

3.3 Considérations générales

Ce projet de réserve de biodiversité respecte les principes du développement durable et a pour objectifs de minimiser l'impact environnemental sur les écosystèmes et de prévenir la déstructuration du territoire, la destruction d'habitats fauniques et la disparition d'espèces endémiques ou menacées ainsi que de protéger le bassin versant des aires protégées adjacentes et assurer la protection des paysages.

Il permettra de réduire une portion des stress périphériques potentiels sur le parc national de la Mauricie et de favoriser une connectivité écologique et la conservation de l'intégrité écologique de celui-ci. Notamment par le maintien de la qualité de l'eau, des habitats aquatiques ainsi que l'intégrité génétique particulière de l'omble de fontaine dans ce bassin versant particulier et sensible. Par la protection des

forêts d'intérieur en limitant la récolte forestière en bordure du parc national, permettant aussi de limiter les impacts sur les habitats fauniques des espèces à grand domaine vital tel que le loup, la martre d'Amérique et l'ours noir.

Des espèces fauniques sensibles et menacées tel que la tortue des bois et la tortue serpentine s'y retrouve. La réserve de biodiversité pourra ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs de conservation et de restauration de ces espèces sensibles.

4 DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ET DES ENJEUX DE CONSERVATION

4.1 Omble de fontaine – segment évolutif spécifique

Les lacs en Croix et Barnard sont de type oligotrophe. L'étude sur la génétique des populations d'omble de fontaine dans les différents bassins versants du Parc national de la Mauricie par Magnan et al. (Réf. 3) (Octobre 1997) révèle des conclusions intéressantes : La lignée d'omble de fontaine des lacs du parc national est largement différenciée génétiquement des autres populations du nord-est du Canada.

« Chaque lignée d'omble de fontaine du bassin du PNLM constitue un segment évolutif distinct (ESU), avec une trajectoire évolutive propre. Le concept de ESU reconnaît les adaptations aux conditions locales et la présence d'un réservoir de variabilité génétique unique. Il est évident à ce propos que l'omble de fontaine présente dans le bassin des lacs Barnard et en Croix constitue une lignée évolutive unique et requiert des mesures de protections exceptionnelles. »

À la suite de la prise de conscience de cette étude, il est désormais interdit d'ensemencer dans ces lacs de façon à protéger l'intégrité génétique des ombles de fontaine dans tout le bassin versant des lacs en Croix et Barnard.

Une diagnose réalisée en 2004 a démontré la situation précaire de la population d'ombles de fontaine et le manque de frayères pour sa reproduction. En 2006, l'Association a réalisé un projet d'implantation d'une dizaine de frayères aux lacs en Croix et Barnard. Les investissements dans ce projet de rétablissement ont totalisé un montant de \$ 74,851 et ont été réalisés avec les recommandations du MFFP, du Parc National, et l'appui de la Fondation de la Faune du Québec.

Autour de 2010, la réglementation sur la pêche a limité le nombre maximum de prises d'ombles, passant de 15 à 5 individus par jour.

En 2018, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a réalisé une nouvelle diagnose pour vérifier l'état de la population et les principaux constats sont le manque de reproduction (taux de reproduction) et une situation de surpêche.

L'Association est en contact avec le MFFP (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Québec) pour une surveillance accrue de cette situation problématique.

4.2 Tortue des bois et tortue serpentine :

La demande d'information au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) nous informe, de plus, de la présence de deux espèces aux statuts précaires dans le bassin versant du lac Wapizagonke, soit la tortue des bois et la tortue serpentine. Comme le lac Barnard est en lien avec ce bassin versant, des précautions sont à prendre en ce qui concerne ces espèces et une vérification de leur présence s'impose.

La tortue serpentine est une espèce "préoccupante" désignée comme tel dans la Loi sur les espèces en péril (LEP) du Gouvernement du Canada. Un plan de gestion existe pour cette espèce sensible.

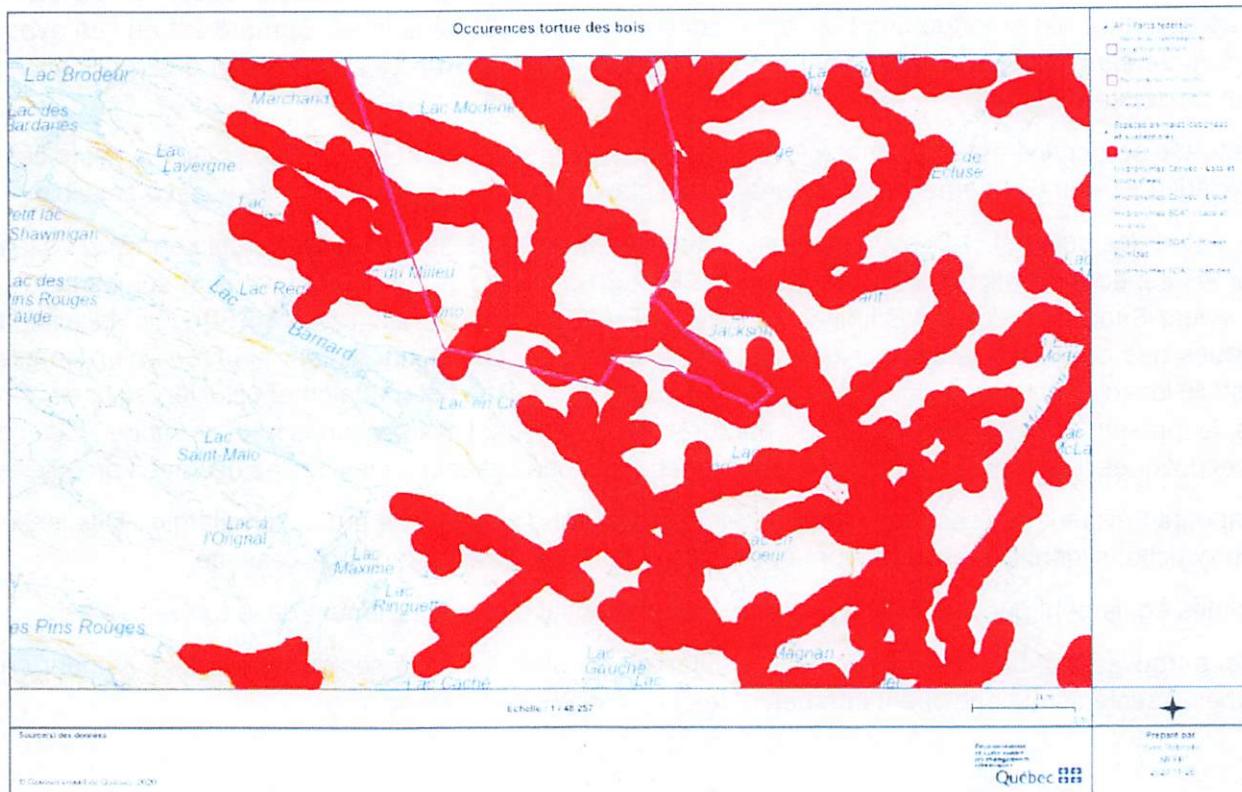
La tortue des bois (réf. 1.2) est une espèce Menacée en vertu de la LEP et vulnérable en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV) du Québec. Il existe un sanctuaire sur les bords de la rivière Shawinigan près des limites du PNLM. En 2016, des biologistes du MFFP () ont localisé des tortues des bois dans le secteur nord-est du lac en croix, tortues qui étaient pourvues d'un émetteur installé lors d'un inventaire dans l'aire protégée à cet effet. Il est à noter également plusieurs observations de la présence de tortues des bois par des membres de l'association sur le territoire. Ces faits anecdotiques illustrent bien le fait que les espèces ne connaissent pas les limites des aires protégées.

Il apparaît évident que l'espèce bénéficierait grandement d'une aire de protection élargie. Des lieux de reproductions identifiés pourraient alors être bonifiés pour favoriser la survie de l'espèce.

Notons également que le MFFP a publié un plan exhaustif de rétablissement de la tortue des bois.

Vous trouverez ci-bas une cartographie provenant du MFFP sur les secteurs névralgiques pour cette espèce, secteurs qui englobent une partie des Lacs en croix et Barnard.

Carte : Occurrence de la tortue des bois par le MFFP



4.3 Flore :

Au niveau floristique, le CDPNQ nous révèle la présence dans le secteur ouest du lac Barnard, dans la zone tampon entre le lac Barnard et la réserve faunique Mastigouche, de quatre espèces dont l'une est vulnérable et trois autres sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, soit l'ail des bois, l'utriculaire à bosse, le rhynchophore à petites têtes et l'utriculaire résupinée. Des relevés terrain devraient être effectués afin d'identifier les secteurs sensibles et la présence de ces espèces floristiques afin de préserver leur habitat et leur présence dans la proposition de réserve de biodiversité.

4.4 Forêts:

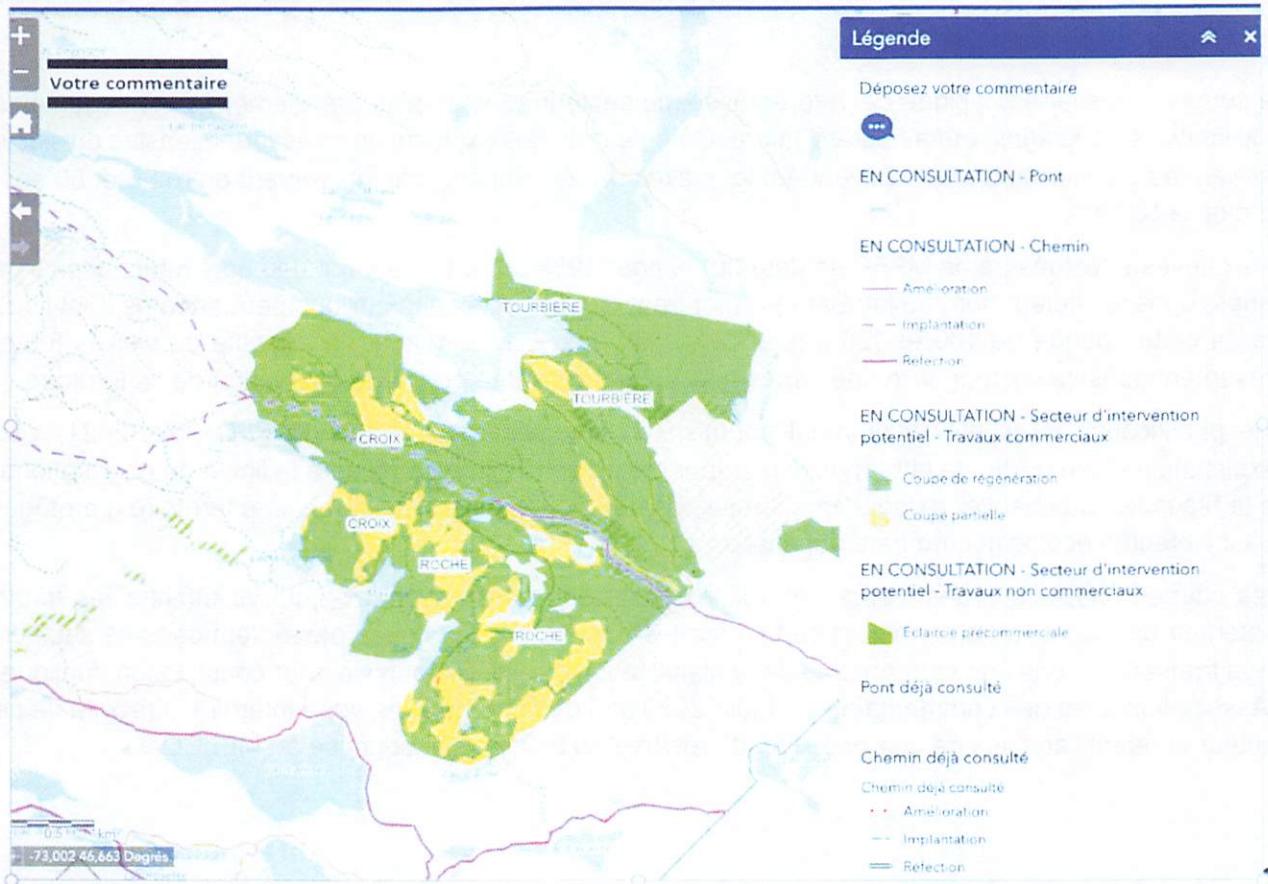
Le couvert forestier est typique de la forêt mixte, ce secteur se situe plus précisément dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. Compte tenu de l'exploitation forestière intensive du siècle dernier, les peuplements sont souvent équiens avec un âge variant majoritairement entre 60 et 80 ans, ou même 100 ans.

Des relevés effectués par le MFFP en date du 26 août 1988 (et le secteur est demeuré intact depuis ce temps) dans le secteur nord du lac Barnard montrent des placettes échantillons permanentes dont l'âge était à cette époque de 100 et 120 ans et plus (150 ans + aujourd'hui). La quantité de vieilles forêts présentent dans ce secteur offre une caractéristique intéressante pour la conservation de ce territoire.

Une planification forestière récemment soumise en consultation publique (PAFI-O 2020-2021) vise l'exploitation d'une partie de la proposition autour du lac en Croix et contiguë à la limite du parc national de la Mauricie. Ce chantier d'opérations forestières aura des impacts majeurs sur le territoire à protéger et sur l'intégrité écologique du parc national.

Les coupes totales prévues s'appuient sur les limites du parc national ce qui va affecter les forêts d'intérieur du parc et aura un impact certain sur les populations fauniques présentent dans ce secteur. Vous trouverez ci-bas une cartographie de la planification forestière soumise pour consultation publique. L'Association a fait des commentaires le 4 juin 2020 afin de faire modifier, voire interdire la récolte de ce secteur pendant l'analyse de la proposition de réserve de biodiversité soumise au MELCC.

Carte : Coupes forestières prévues par le PAFIO



4.5 Récrétourisme et mise en valeur :

Le secteur proposé comporte plusieurs éléments récrétouristiques d'importance qui cadrent avec les activités permises dans les aires protégées de catégorie III, soit le statut de réserve de biodiversité. Les lacs Barnard et En Croix bénéficient d'un accès public pour les activités de pêche sportive, la baignade, le canotage et les autres embarcations de plaisance, etc. Les installations de mise à l'eau et le chemin d'accès sont actuellement presqu'entièrement financés par l'Association et sous sa gestion.

Le secteur proposé comprend également le parc récreoforestier Saint-Mathieu.

(voir <https://www.saintmathieu-du-parc.ca/fr/reperoire/ 2429 /parc-recreoforestier>).

Ce parc est bien connu au niveau national pour ses parois d'escalade en milieu naturel, mais offre aussi des activités de plein air très diverses: la randonnée, la course, du bikejoring, le cani trail, la raquette, le vélo de montagne et la motoneige.

Le parc est entretenu et géré bénévolement par des organismes régionaux, notamment le Club de vélo de montagne de la Mauricie (<https://www.sentiersvmm.ca/>) De nombreux évènements y sont tenus chaque année.

Le parc récréoforestier comporte également un « amphithéâtre au cœur de la forêt » où ont lieu chaque année des événements culturels (spectacles de musique, théâtre, festivals, événements corporatifs, conférences, etc.)



Finalement, deux tronçons du sentier national (Roland-Leclerc & Chute du Diable) sillonnent le territoire à l'étude. Des installations de camping sauvage sont également présentes sur le sentier.

(Voir : <http://sentiernationalmauricie.ca/index.html>)

La portion de la région de la Mauricie dans laquelle se situe le parc national et le territoire proposé revêt une grande importance en matière de tourisme de nature durable.

Les aires protégées qui s'y trouvent, notamment le parc national, dynamisent l'économie régionale et locale par l'apport en tourisme et en conservation.

La diversification économique régionale est très importante pour notre secteur. L'ajout de notre proposition d'aire protégée permettrait de consolider ce créneau tout en assurant une meilleure protection sur le territoire. La municipalité de St-Mathieu-du-Parc serait mise en valeur par la bonification et l'ajout aux aires protégées existantes, formant ainsi un réseau structurant pour la mise en valeur et la conservation.

5 PROBLÉMATIQUES ET MENACES

Plusieurs problématiques et enjeux d'importance menacent d'affecter considérablement l'environnement actuel :

5.1 Développement immobilier

Depuis quelques décennies, ce territoire subit des pressions de la part de promoteurs pour du développement touristique et commercial de type auberge, résidences de tourisme ou pour des habitations de type résidentiel, condos ou autre.

Jusqu'à maintenant, le territoire est demeuré faiblement occupé compte tenu des contraintes d'accès mentionnées. Au niveau plus spécifique des lacs en Croix et Bernard, l'augmentation de l'activité anthropique va engendrer un ensemble de problématique.

Il est donc important que la notion de **développement durable** s'applique intégralement à tous projets de développement afin :

- de protéger la qualité de l'eau
- d'empêcher la contamination par des espèces exotiques
- de préserver les frayères d'omble de fontaine et la survie de leur spécificité génétique.

- de préserver l'aire de distribution et l'habitat des tortues des bois et empêcher la fragmentation de leur territoire afin d'assurer leur pérennité.

Enfin tous les projets de développement devront tenir compte des résidents et usagers particulièrement au niveau de la circulation terrestre et maritime.

Les impacts seront majeurs sur l'environnement d'un milieu resté relativement intact jusqu'à présent compte tenu d'une occupation humaine limitée depuis un siècle.

Le développement du tourisme et de la villégiature sur une proportion importante du périmètre des lacs en Croix et Barnard est susceptible d'entraîner une dégradation importante du milieu, au niveau de l'introduction d'espèces ou par la détérioration de l'environnement, contribuant à la diminution et à la fragmentation d'un territoire vital pour la tortue des bois.

Également, compte tenu que cette population d'omble de fontaine est fragile dans le Québec méridional, de même que le caractère endémique de la spécificité génétique observée des spécimens, il est évident que tout développement de résidence touristique et de villégiature sur les terrains relevant du gouvernement va avoir des impacts majeurs sur cette population en présence.

En 1997, le MERN a réalisé une étude sur la possibilité de favoriser le développement des lacs en Croix et Barnard par l'octroi de nouveaux droits fonciers. La principale conclusion de cette étude est que ce secteur présente très peu de potentiel à cet égard due à la topographie, aux types de sol et aux difficultés d'accès. Et force est de constater que la même situation prévaut encore ce jour.

5.2 Introduction d'espèces exotiques et/ou envahissantes

L'introduction d'espèces exotiques, plantes (ex. : myriophylle à épi), poissons ou autres organismes non indigènes aura des répercussions catastrophiques sur l'ensemble du bassin versant, et menacera l'existence des populations ichtyennes locales et l'intégrité des aires protégées qui sont parties intégrantes de ce bassin versant.

Ce type de perturbation pourrait se répercuter dans les bassins des lacs Shawinigan adjacents à la réserve écologique Marie-Jean-Eudes (Catégorie I) et du parc national de la Mauricie (Catégorie II), puisque les lacs Barnard et en Croix sont parties intégrantes de ce bassin versant et connectés avec les plans d'eau de ces aires protégées.

Actuellement, au-delà de panneaux de sensibilisation, aucune mesure n'est prise à l'égard des espèces envahissantes. Ainsi, les villégiateurs, excursionnistes et pêcheurs qui fréquentent ces plans d'eau ne sont soumis à aucun contrôle, ni mesure de prévention ou de protection. Les bateaux à ballast ne sont pas non plus interdits alors qu'ils sont des vecteurs de propagation bien connus.

5.3 Coupe forestière

Actuellement, le secteur des lacs en Croix et Barnard fait l'objet de sites d'intervention potentiels pour des coupes de régénération et des coupes partielles dans le cadre de consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels (PAFI-O 2020-2021). Les chantiers prévus (notamment Croix, Roche, Tourbière, Cœur) sont localisés dans le projet d'aire protégée et risquent d'avoir des répercussions extrêmement négatives sur plusieurs valeurs de conservation ou culturelles du territoire soumis comme proposition ainsi que sur le parc national et la réserve faunique Mastigouche.

Les répercussions envisagées concernent notamment : l'apport de sédiments aux plans d'eau, contribuant à l'ensablement des frayères existantes; les impacts sur la tortue des bois, une espèce menacée qui fréquente le territoire et sensible aux activités forestières (Environnement Canada, 2016); les impacts sur la qualité visuelle du paysage, notamment pour les résidents et les utilisateurs du territoire (randonnée, vélo de montagne, pêche récréative, etc.).

Les vieilles forêts présentent dans ce secteur disparaîtront et la biodiversité associée sera par conséquent perdue. Également, on peut supposer que le poids de la machinerie va influer sur l'écoulement des eaux souterraines qui alimente les résurgences sur certaines frayères d'omble de fontaine les plus productives. De plus, les coupes proposées dans le PAFIO vont entraîner la destruction d'une partie de l'habitat de la tortue des bois de même que la fragmentation de leur aire de distribution naturelle.

Également, les coupes forestières proposées vont laisser un paysage fortement perturbé qui va prendre plusieurs décennies, voire des siècles à se reconstituer compte tenu de l'épaisseur des sols très faible dans la majorité des secteurs visés.

Le parc national de la Mauricie sera aussi affecté par cette récolte forestière s'appuyant sur ses limites, l'intégrité écologique de celui-ci sera compromise d'une manière importante. Les espèces à grand domaine vital ainsi que les forêts d'intérieur seront particulièrement affectées par cette exploitation non adaptée aux peuplements forestiers en présence.

Notons finalement que la majorité des coupes projetées dans ce secteur sont dites de régénération, le terme maintenant utilisé pour désigner les coupes à blancs où seulement quelques îlots épars de couvert forestier sont conservés.

Si les coupes projetées devaient se réaliser, le parc récréoforestier de Saint-Mathieu-du-parc n'aura donc plus rien de forestier.

6 ZONES PÉRIPHÉRIQUES ADJACENTES AU PARC

La prise en compte de l'utilisation des écosystèmes adjacents à un parc demeure essentielle pour assurer sa conservation à long terme.

La mobilisation des connaissances et la collaboration sont essentielles au développement de mesures de conservation efficaces et adaptées aux défis actuels en matière de protection de la biodiversité. Le gouvernement du Québec, par l'entremise de la SEPAQ, encourage plus que jamais la mise en place d'une approche qui vise à assurer la protection des espèces en péril, le maintien de la connectivité entre les habitats et des processus écologiques dans les écosystèmes de la région. (Réf. 5)

Pour sa part, le parc national de la Mauricie souhaite être en mesure d'orienter ses objectifs en matière de conservation en se basant sur les concepts d'écologie du paysage et d'écosystème global. Parcs Canada vise ainsi à s'intégrer efficacement aux efforts de conservation entrepris à l'échelle régionale et à adapter son approche au contexte des changements climatiques.

L'importance des zones périphériques aux parc provinciaux et nationaux a été établie de façon non-équivoque par différentes études (voir annexes) et la réserve de biodiversité projetée s'inscrit exactement dans les objectifs et politiques des différentes instances gouvernementales en matière de conservation pour assurer une pérennité aux écosystèmes et à la biodiversité endémique aux territoires concernés.

7 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'Association des lacs En Croix, Barnard et Régis a, entre autres, pour mission la protection de l'environnement de son territoire. Nous demandons la création de cette réserve de biodiversité afin de contribuer au réseau en place et favoriser la conservation de ce secteur particulier et sensible.

Ce projet de réserve de biodiversité s'inscrit parfaitement dans les engagements gouvernementaux pour la bonification du réseau d'aires protégées, soit 30% d'aires protégées représentatives au Québec d'ici la fin de l'année 2030.

Ce projet permettra également de sécuriser pour les générations futures la faune et les paysages typiques laurentiens, mais également de contribuer à préserver l'intégrité écologique des aires protégées limitrophes avec ces mesures de protection accrues dans leur bassin versant. Le parc national de la Mauricie n'est pas suffisamment grand pour assurer la conservation adéquate des processus écologiques et des enjeux de biodiversité qui y sont rattachés. Le maintien des richesses écologiques des parcs (Mastigouche et PNLM) repose, en partie, aux efforts de conservation en périphérie afin de réduire les effets des activités anthropiques sur les territoires protégés.

La localisation particulière de la réserve projetée en fait un corridor écologique naturel d'importance entre les deux parcs pour les ressources halieutiques, amphibiennes, de même que pour les espèces à grand domaine vital.

La conservation des éléments particuliers et sensibles présents sur ce territoire est nécessaire et favorisera grandement le maintien de la biodiversité et des espèces menacées identifiées pour ce territoire. La réserve de biodiversité proposée ici permettra d'assurer le maintien des vieux écosystèmes forestiers, des habitats fauniques d'espèces à grand domaine vital et d'espèces liées aux vieilles forêts, des habitats fauniques aquatiques de qualité et des populations particulières d'ombles de fontaine, la qualité de l'eau ainsi que la flore sensible et menacée présente dans le territoire.

De plus, cette réserve contribuera à la diversification économique de la région, notamment par son apport associé au récrétourisme.

Le tourisme de nature durable est un moyen efficace de participer à la conservation de grands espaces naturels dans les diverses régions du Québec. Depuis plusieurs années la population souhaite avoir accès à des territoires permettant la réalisation d'activités de plein air dans un décor naturel et de qualité.

Finalement, ce projet d'aire protégée respecte les orientations de plusieurs organismes régionaux de la Mauricie quant au développement et à la protection du territoire présent. Ceux-ci supportent ce projet et donnent leur appui pour le voir se concrétiser. Vous trouverez en annexe les lettres de soutien au projet d'une majorité d'organismes reconnus œuvrant dans le milieu.

Rédigé par: Jean Lachaume, Théodore Carier

Révisé par : Luce Lafontaine

Comité Environnement de l'Association

Collaboration : Marie-Ève Desmarais (Segab), Pier-Olivier Boudreault (SNAP)

8 ANNEXES

8.1 Publications/Références

1. Programme de rétablissement de la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) au Canada [Proposition], Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril, Environnement Canada, Ottawa, vii + 55 p. Annexes
2. Plan de rétablissement de la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) au Québec - 2020-2030. produit pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats.
3. Diversité génétique des populations d'omble de fontaine et stratégies de conservation.
 - Bernard Angers, Louis Bernatchez et Pierre Magnan. (Contrat #K3690-3-6996 INRS-Eau)
4. Identifying key ecosystem service providing areas to inform national-scale conservation planning, Published 5 January 2021 • © 2020 The Author(s). Published by IOP Publishing Ltd Environmental Research Letters, Volume 16, Number 1.
5. Mesures à privilégier en bordure des aires protégées au Québec pour contribuer à l'atteinte de leurs objectifs.
 - Gaétane Tardif, consultante, pour le ministère des Ressources naturelles
 - Direction de l'environnement forestier
 - © Gouvernement du Québec
 - Ministère des Ressources naturelles, 1999
 - Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1999
 - ISBN : 2-550-

8.2 Résolution de l'association



ASSOCIATION DES LACS EN CROIX, BARNARD ET RÉGIS

Résolution du conseil d'administration

En date du 23 juin 2020

No.: 2020-01 - Demande pour l'établissement d'une réserve de biodiversité

Considérant le projet de demande pour l'établissement d'une réserve de biodiversité pour les lacs en Croix, Barnard et Régis préparé par le comité Environnement de l'Association;

Considérant que ce projet a été soumis aux membres de l'Association par courriel et par la poste afin qu'ils puissent en prendre connaissance et participer à un vote;

Considérant que le comité Environnement a été en mesure de répondre aux questions que les membres de l'Association lui ont adressées concernant ledit projet;

Considérant le résultat du vote tenu en juin 2020 selon lequel, en date du 5 juin 2020, 77% des membres se sont exprimé soit 37 sur 48 membres. De ce nombre, 91% ont donné leur appui au projet soit 34 sur 37 membres;

Considérant que le dossier d'une demande pour l'établissement d'une réserve de biodiversité s'étendra sur plusieurs années et que nous aurons l'occasion d'en rediscuter en assemblée générale de l'Association;

Par conséquent, l'Association obtient l'appui de l'ensemble des membres pour poursuivre ces démarches et il est proposé que le conseil d'administration de l'Association :

- Accorde le mandat au comité Environnement de l'Association de procéder à la demande de l'établissement d'une réserve de biodiversité pour les lacs en Croix, Barnard et Régis auprès des instances concernées.
- Que le représentant du comité Environnement M Jean Lachaume soit autorisé à représenter l'Association dans toutes les démarches que nécessitera la poursuite de ce dossier.
- Que le comité Environnement tiendra informé sur une base régulière le conseil d'administration de l'Association des développements et étapes de ses démarches.

Proposée par : Pierre-Yves McCraw

Appuyée par : René Mongrain

Adopté à l'unanimité.

Linda Houle, présidente

8.3 Appui du Parc National de la Mauricie



Parcs
Canada Parks
Canada



Le 16 octobre 2020

M. Jean Lachaume

Comité environnement des lacs en Croix et Barnard.
1480 Boul. René-Gaultier
Varennes, Qc, J3X 1L9

Objet : Appui au projet *Demande pour l'établissement d'une réserve de biodiversité – secteur des Lacs en Croix, Barnard et Régis situé dans la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc*

Monsieur Lachaume,

La présente a pour but de confirmer l'accueil favorable par Parcs Canada du document préliminaire du 10 mai 2020 pour le projet cité en objet. Nous sommes convaincus de l'importance d'établir un vaste réseau interconnecté d'aires protégées en Mauricie. Notre organisation a déjà appuyé l'établissement de Réserves de biodiversité en Mauricie lors d'une consultation du Bureau d'audience publique sur l'environnement en mars 2019.

En accord avec la modernisation de son approche de conservation et le territoire du parc national de la Mauricie, et sans préjudice à la tenure des terres de l'aire visée, l'établissement d'une réserve de biodiversité dans le secteur des Lacs en Croix, Barnard et Régis situé dans la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc pourrait appuyer les efforts de protection et de restauration des populations d'espèces en péril, d'espèces aquatiques et de la qualité de l'eau du lac Wapizagonke. Des efforts de protection de la génétique de l'omble de fontaine ont déjà eu lieu sur le territoire en question par l'interdiction d'ensemencement dans les lacs visés. Ces efforts contribuent à préserver les attributs spécifiques des populations d'omble de fontaine de la région et l'intégrité écologique des écosystèmes aquatiques.

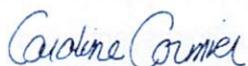
Ce projet contribuerait significativement à la mise en place de modes de gestion durable favorisant la connectivité avec les habitats pour des espèces phares comme le loup, l'ours, l'orignal et la martre, mais également pour certaines espèces en péril comme la tortue des bois et la tortue serpentine. En effet, le territoire proposé est directement relié à certaines portions d'habitat identifié comme étant essentiel pour la conservation de certaines de ces espèces.

Nous entrevoyons donc d'une manière très positive cette possibilité d'étendre la zone de protection pour ces espèces au territoire proposé dans cette demande.

2

Depuis plus de dix ans, Parcs Canada a mis sur pied le concept du « *Grand écosystème* », une zone d'influence du parc national de la Mauricie et un concept d'une importance cruciale pour le maintien de la qualité de vie des collectivités, de la biodiversité et dans la lutte aux changements climatiques. Maintenant, vu les enjeux d'intégrité écologique du parc, des stratégies pour assurer une connectivité écologique plus large encore sont en plein développement. C'est pourquoi les différentes initiatives provenant tant du milieu gouvernemental, non gouvernemental, universitaire que des organismes de conservation ou du public sont importantes pour le développement d'un réseau naturel robuste et interconnecté. L'ajout d'aires protégées et d'autres mesures de conservation efficaces participe à l'atteinte des objectifs internationaux de conservation de la diversité biologique auxquels nos gouvernements se sont engagés.

En vous souhaitant le meilleur succès dans ce projet, veuillez accepter, Monsieur Lachaume, nos sincères salutations.



Caroline Cormier

Gestionnaire de la conservation des ressources, Unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec

Parcs Canada

50, chemin du Lac-Goulet, Saint-Mathieu-du-Parc (Québec) G0X 1N0



8.4 Appui de la réserve Mastigouche

Sépaq

Saint-Alexis, le 17 décembre 2020

Monsieur Théodore Carier
Comité environnement
Association des Lacs en Croix, Barnard et Régis

Objet : Lettre d'appui au projet de réserve de biodiversité Secteur des lacs en Croix, Barnard et Régis

Monsieur,

Par la présente, la réserve faunique de Mastigouche souhaite appuyer votre demande auprès de la Direction des aires protégées pour la création d'une réserve de biodiversité dans le secteur des lacs en Croix, Barnard et Régis.

La SÉPAQ administre un réseau de 46 établissements qui occupent plus de 52 000 km² du territoire québécois. La SÉPAQ doit assurer l'accessibilité, la mise en valeur et la protection de ces équipements publics au bénéfice des citoyens québécois et des générations futures. Parmi les territoires sous sa responsabilité, on compte principalement le réseau des parcs nationaux et celui des réserves fauniques. Le réseau des parcs nationaux du Québec vise à assurer la pérennité de territoires témoins de grands écosystèmes.

Les réserves fauniques visent quant à elles la mise en valeur et l'utilisation de la faune selon un principe de gestion intégrée des ressources dans un contexte de développement durable. Les réserves fauniques sont également des territoires voués à la conservation et la mise en valeur de la faune et accessoirement, à la pratique d'activités récréatives.

La réserve faunique de Mastigouche couvre une superficie de 1565 km² et compte plus de 400 lacs. De par notre mission, elle est donc préoccupée par la protection des habitats et des ressources fauniques présentes sur son territoire.

À cet égard, elle s'est déjà engagée dans plusieurs projets et démarches qui visent notamment la prévention de l'introduction et la propagation des espèces aquatiques envahissantes, la caractérisation des habitats sensibles en lac et la protection des populations allopatриques d'omble de fontaine.

Votre projet s'inscrit donc dans la mission de conservation et de mise en valeur de la faune de la SÉPAQ. Il contribuera à une protection accrue de ce secteur, notamment une meilleure préservation de

la ressource aquatique du bassin versant du lac Shawinigan, qui figure comme un secteur vedette de la réserve faunique Mastigouche

Pour toutes ces raisons, la réserve faunique de Mastigouche est heureuse d'apporter son appui au projet de réserve de biodiversité Secteur des lacs en Croix, Barnard et Régis.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur de la réserve faunique de Mastigouche



Éric Harnois

8.5 Appui du conseil régional de l'environnement Mauricie



À L'INTENTION DE :

M. Jean Lachaume

DATE : 5 janvier 2021

Comité environnement des lacs en Croix et
Barnard
1480, boul. René-Gaultier
Varennes (Qc) J3X
1L9

Trois-Rivières

5 janvier 2021

Objet : Lettre d'appui au projet Demande pour l'établissement d'une réserve de biodiversité – secteur des Lacs en Croix, Barnard et Régis situé dans la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Bonjour M. Lachaume,

La présente a pour but de confirmer l'appui du Conseil régional de l'environnement Mauricie (Environnement Mauricie) à votre démarche de demande pour la création d'une réserve de biodiversité. Une aire supplémentaire contribuerait à poursuivre les efforts pour accroître le réseau interconnecté d'aires protégées en Mauricie. Notre organisme a déjà exprimé l'importance qu'il accorde à ces aires lors de la plus récente consultation du Bureau d'audience publique sur l'environnement en mars 2019.

L'établissement d'une réserve de biodiversité dans le secteur des Lacs en Croix, Barnard et Régis situé dans la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc pourrait appuyer les efforts de protection et de restauration des populations d'espèces en péril, d'espèces aquatiques et de la qualité de l'eau du lac Wapizagonke.

Ce projet contribuerait significativement à la mise en place de modes de gestion durable favorisant la connectivité avec les habitats pour des espèces phares comme le loup, l'ours, l'orignal et la martre, mais également pour certaines espèces en péril comme la tortue des bois et la tortue serpentine. En effet, le territoire proposé est directement relié à certaines portions d'habitat identifié comme étant essentiel pour

la conservation de certaines de ces espèces. Nous entrevoyons donc d'une manière très positive cette possibilité d'étendre la zone de protection pour ces espèces au territoire proposé dans cette demande.

Environnement Mauricie espère que votre démarche sera concluante et s'engage à suivre les résultats de vos efforts. Nous serons disponibles pour collaborer avec les citoyens mobilisés selon la disponibilité de ressources.

Veuillez accepter, monsieur, mes plus respectueuses salutations.



Lauréanne Daneau

Directrice générale

Conseil régional
de l'environnement Mauricie
345-3060, rue Saint-François-Xavier
Trois-Rivières, Québec G9A 1R6

819 694-1748

info@environnementmauricie.com

environnementmauricie.com

8.6 Appui de l'organisme Bassin Versant Saint-Maurice

À Shawinigan, le 11 décembre 2020



Monsieur Jean Lachaume

Comité environnement

Associations des Lacs en Croix, Barnard et Régis

1480 boul. René-Gaultier

Varennes (Qc), J3X 1L9

Objet : Appui au projet *Demande pour l'établissement d'une réserve de biodiversité – secteur des Lacs en Croix, Barnard et Régis* (municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc)

Monsieur Lachaume,

La présente vise à confirmer l'appui moral de Bassin Versant Saint-Maurice au projet susmentionné qui prévoit la mise en place d'une réserve de biodiversité dans le secteur des lacs en Croix, Barnard et Régis.

En effet, il s'avère que cette initiative répond à l'un des principaux enjeux identifiés dans le plan directeur de l'eau (PDE) de la zone de gestion intégrée de la rivière Saint-Maurice, soit l'intégrité des écosystèmes liés à l'eau. Par le fait même, ce projet est en adéquation avec plusieurs objectifs mentionnés dans le plan d'action de notre PDE dont celui de favoriser la conservation et la restauration des milieux d'intérêts.

Plus précisément, ce projet s'intègre dans les actions suivantes :

- Réaliser des plans de conservation sur les milieux humides et hydriques, les habitats prioritaires et les territoires à haute valeur écologique (A.60);
- Mettre en place des projets de conservation des habitats pour les espèces menacées ou vulnérables (A.65).

À noter que le plan d'action d'un PDE vient prioriser les actions jugées nécessaires par les acteurs de l'eau du territoire en fonction des informations récoltées (portrait) et de leur analyse (diagnostic). Le plan d'action vise donc à cibler où devront se concentrer les efforts au cours des prochaines années.

Pour toutes ces raisons, vous pouvez être assuré de notre appui moral dans la mise en œuvre de cette initiative.

Nous souhaitons le meilleur des succès à cette démarche et nous vous prions de recevoir, Monsieur Lachaume, nos plus cordiales salutations.

Stéphanie Chabrun

Stéphanie Chabrun
Directrice générale BVSM

1395, chemin Principal - Shawinigan (Qc) G9R 1E5 –
Tél. : 819 731-0521 - info@bvsm.ca - www.bvsm.ca

8.7 Appui de la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent



Zoo
ECOMUSEUM
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE
DE LA VALLÉE DU ST. LAURENT

Jean Lachaume
Comité environnement
Association des Lacs en Croix, Barnard et Régis
1480 Boul. René-Gaultier
Varennes, Qc, J3X 1L9

Sainte-Anne-de-Bellevue, le 18 décembre 2020

Objet : Appui au projet *Demande pour l'établissement d'une réserve de biodiversité – secteur des Lacs en Croix, Barnard et Régis* situé dans la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc.

Monsieur Lachaume,

Il me fait plaisir de vous confirmer l'appui de la Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent (SHNVSL) au projet *Demande pour l'établissement d'une réserve de biodiversité – secteur des Lacs en Croix, Barnard et Régis* situé dans la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc que l'Association des Lacs en Croix, Barnard et Régis souhaite mener au cours des prochaines années.

Le projet de l'Association des Lacs en Croix, Barnard et Régis permettra la protection de plusieurs écosystèmes d'intérêt adjacents au Parc national de la Mauricie, dont certains écosystèmes forestiers centenaires et des habitats aquatiques de grande qualité. On y retrouve entre autres plusieurs espèces fauniques et floristiques, dont la tortue des bois (vulnérable), la tortue serpentine, l'omble de fontaine, le loup de l'Est, l'ail des bois, l'utriculaire à bosse, le rhynchophore à petites têtes et l'utriculaire résupinée.

Ce projet vient ainsi rejoindre directement les préoccupations et les activités de la SHNVSL quant à la conservation des milieux naturels de la région de Saint-Mathieu-du-Parc. Présentement, et ce, depuis plusieurs années, nos travaux portent sur la protection, la restauration et l'aménagement des habitats, et sur

l'identification et l'atténuation des menaces qui concernent la population de la tortue des bois du secteur. Nous sommes donc confiants que le projet engendrera des retombées positives, à moyen et long terme, pour la mise en valeur et la conservation des habitats de cette espèce vulnérable au Québec et menacée au Canada et, par conséquent, le maintien de ses populations et de celles d'autres espèces fauniques et floristiques qui en dépendent. Nous voyons donc d'un très bon œil l'ajout d'aires protégées dans le secteur de Saint-Mathieu-du-Parc qui permettront de consolider nos efforts et le réseau d'aires naturelles protégées déjà en place en plus de contribuer à l'atteinte des cibles de conservation fixées par nos gouvernements.

En vous souhaitant le meilleur succès dans ce projet, veuillez accepter, Monsieur Lachaume, nos cordiales salutations.



Sébastien Rouleau, coordonnateur Recherche et conservation
Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent
21125, chemin Ste-Marie
Ste-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3Y7
Téléphone : 514 457-9449
Télécopieur : 514 457-0769

8.8 Appui de Conservation de la nature Canada

Le 1^{er} février 2021

Monsieur Théodore Carier
Comité environnement
Association des lacs en Croix et Barnard
1480 Boul. René-Gaultier
Varennes, Qc, J3X 1L9



Objet : Appui au projet Demande pour l'établissement d'une réserve de biodiversité – secteur des Lacs en Croix, Barnard et Régis situé dans la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

Monsieur,

Par la présente, Conservation de la nature Canada (CNC) souhaite vous offrir son appui pour le projet cité en objet. Nous considérons que ce projet contribuera à la poursuite de nos efforts de conservation dans le secteur. L'établissement d'une réserve de biodiversité contribuera significativement aux actions de protection des milieux naturels déjà mises en œuvre par CNC et ses partenaires dans le secteur prioritaire de la Zone périphérique du Parc national de la Mauricie. Les analyses de priorisation pour la conservation révèlent que le secteur visé par votre demande est important, notamment pour la protection de l'habitat de la tortue des bois et de la connectivité écologique pour les espèces à grand domaine vital. En effet, cette démarche favorise une connectivité écologique intéressante avec le Parc national de la Mauricie et la Réserve faunique de Mastigouche. La création de la réserve de biodiversité permettra de travailler conjointement avec les partenaires de la région, tout en répondant aux objectifs de CNC pour maintenir les cibles de biodiversité et atténuer les menaces présentes sur le territoire.

Veuillez agréer de nos plus cordiales salutations,



Julien Poisson
Directeur de programme
Conservation de la nature Canada

8.9 Sur l'importance des zones périphériques



Lorsque le gouvernement crée un parc national, il délimite un périmètre à l'intérieur duquel il soumettra certaines formes d'utilisation du territoire. Il établit un plan directeur à l'intérieur duquel il détermine un zonage, afin que les activités qui s'y proposent dans le parc, dans l'espace de la Loi sur les parcs et de la Politique. Par la suite, des visiteurs viennent profiter de ce territoire en pratiquant des activités ayant peu ou pas d'impact sur le milieu naturel et sont autorisés à le faire sans pourrir la valeur écologique, sociale et économique de ce site. Dans le but de maintenir la qualité du patrimoine naturel et culturel du parc, on installe des inviolables, des clôtures, parcs ou restaurations à très degrés. Le respect fait bien les choses. Les effets négatifs de la présence de visiteurs durent très brièvement. Et les retombées sont importantes ! Ensuite de l'entretien de la valeur du territoire, retombées économiques sur la région, surestimation de la population, à la protection de la nature, santé physique et mentale, appétit au plaisir, identité régionale, etc.

Par contre, la protection de la biodiversité d'un parc national n'est pas chose gagnée pour autant. La protection d'une aire protégée est plus complexe qu'il n'y paraît et requiert une visibilité largue. Le respect nécessite à la conservation des parcs nationaux, un double faire à l'œuvre du paysage. Leur présence et leur particularité doivent être intégrées dans toutes les sphères de l'aménagement et du développement régional puisque ce qui se passe à l'extérieur du territoire peut influer davantage sur la capacité du parc à maintenir sa biodiversité et son intégrité écologique que ce qui se passe à l'intérieur. Pourquoi ?

L'IMPORTANCE DES ZONES PÉRIPHÉRIQUES

Un parc national ne vit pas dans une « cloche de verre ». Les éléments naturels qui le composent, le climat, les plantes, la qualité de l'eau, la qualité de l'air, la pollution lumineuse, sont à l'œuvre dans le territoire périphérique. Et ce territoire est de plus en plus utilisé, modifié, aménagé

et/ou dévasté, ce qui inclut la construction de routes et d'infrastructures, la production de denrées, l'utilisation de la ressource de la forêt, l'établissement de champs de pâture sur le bord de la rivière, etc. Toutes ces utilisations font à notre bien-être, contribuant négativement à la nature qui entoure le parc et créant des effets souvent importants chez plusieurs espèces animales ou végétales ou engendrant une dégradation de la qualité de l'environnement.

LA CONSERVATION DES PARCS NATIONAUX... UN ENJEU QUI INTERPÉLLE LES ZONES PÉRIPHÉRIQUES

C'est dans ce contexte, afin de limiter l'impact des activités périphériques sur les parcs nationaux et ainsi d'assurer la capacité des parcs nationaux à réaliser leur mission que, depuis quelque année, à l'initiative de ce qui se fait surtout au Québec et dans le monde, Parcs Québec s'interroge à la question des zones périphériques. On retrouve dans le Plan stratégique 2012-2017 de la Sopaq la volonté de mobiliser les acteurs de ces zones afin d'assurer l'intégrité des parcs et d'aider par la fait même à maintenir et à accroître les retombées positives des parcs sur les résidents de ces zones.

UN FORUM POUR JETER LES BASES D'UN PROJET D'ENVERGURE !

Dans le but de jeter les bases d'un projet visant à mobiliser les acteurs de ces zones et de s'assurer de sa cohérence avec l'aménagement des territoires périphériques et la volonté de ces acteurs concernant un forum de réflexion sur les zones périphériques des parcs nationaux ayant pour titre « Agir ensemble pour conserver nos parcs nationaux », a été déroulé les 30 et 31 octobre 2014. Cet événement a permis de réunir les清淡es acteurs des parcs nationaux, les représentants de table et d'harmoniser de chaque des parcs qui sont souvent issus des sites numériques, les représentants des comités régionaux

8.10 Avis du MERN en 1997 sur le développement de ce territoire



Gouvernement du Québec
Ministère des
Ressources naturelles
Région 04, Mauricie – Bois-Francs

Zoum

Le 21 janvier 1997

Monsieur Alain Lajoie, président
Association des propriétaires
et locataires riverains des lacs
En Croix, Barnard et Régis
3030, 3^e Avenue Dubois
Pointe-du-Lac (Québec) G0X 1Z0

N/Réf : 62.0 04.03 (10)

Objet : Plan d'aménagement des lacs Barnard et En Croix

Monsieur,

Nous désirons par la présente vous informer que le rapport d'aménagement des plans d'eau cités en objet ne sera déposé qu'au printemps prochain par la firme privée mandatée à cette fin.

Nous pouvons toutefois, suite à l'analyse des résultats sommaires compilés lors de nos dernières visites de terrain, vous faire part d'emblée de nos premiers commentaires. À ce titre, il semble à priori que les deux plans d'eau visés présentent un faible potentiel pour le développement de la villégiature, compte tenu d'une part des caractéristiques biophysiques défavorables à l'implantation d'une telle infrastructure d'hébergement et, d'autre part, à la problématique d'accès qui constitue, selon nous et l'ensemble des intervenants du milieu, une préoccupation à solutionner avant de se prononcer sur la viabilité de ce projet de mise en valeur des terres publiques.

Nous tenons donc à vous confirmer de nouveau notre intention de bien informer les divers acteurs impliqués dans ce projet. Ainsi, dès le dépôt du rapport d'aménagement des entités hydriques visées, nous vous ferons part des résultats obtenus et de la position de notre ministère à cet égard.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable du Service de
l'aménagement du territoire


Claude Gauvin, géographe

CG/dm